

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

Relative au projet de réhabilitation et développement de l'espace sportif des rives d'Allier situé sur la commune de Bellerive-sur-Allier

Objet de la concertation :

La présente concertation préalable concerne le projet de réhabilitation et développement de l'espace sportif des rives d'Allier situé sur la commune de Bellerive-sur Allier. Vichy Communauté porte ce projet en partenariat avec la région Auvergne Rhône Alpes et le département, elle est à l'initiative de cette concertation préalable.

Conformément à l'arrêté n°2019.32 en date du 10 juillet 2019 pris par le Président de Vichy Communauté, la concertation préalable du public se déroulera :

du 2 septembre au 18 septembre 2019

Le dossier de présentation du projet sera consultable :

- A l'Hôtel d'agglomération
- Sur le site internet www.vichy-communaute.fr

Le public pourra soumettre ses observations et propositions :

- soit sur le registre mis à disposition au siège de Vichy Communauté,
- soit par voie postale à l'attention de M.le Président, Service Aménagement,
- soit par voie dématérialisée à l'adresse suivante : contact.amenagement@vichy-communaute.fr

A l'issue de la concertation, le bilan sera publié sur le site internet de Vichy Communauté. Conformément aux dispositions de l'article L 121-16 du Code de l'environnement, il mentionnera les éventuelles modifications du projet prises en compte suite à la concertation préalable.

Vichy Communauté-Hôtel d'Agglomération
9, place Charles de Gaulle
03200 Vichy
Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 17h30
le vendredi de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 17h00